

- ☐ jeunesse
☐ 1^{ère} inscription
☐ Renouvellement

Contact :
service jeunesse : 03 44 25 69 34 / jeunesse@mairie-creil.fr

PHOTO

■ **Dossier d'inscription jeunesse**

Inscription valable du 1^{er} septembre 2026
au 1^{er} septembre 2027

**Cette carte, vous donne accès aux activités proposées
par la Direction du Service Jeunesse (pour les 12-25
ans) de la ville de Creil**

Nom du participant : Prénom :

Adresse si différente de celle du responsable légal :

Date de Naissance : Sexe : ☐ F ☐ M

Numéro de téléphone du participant (pour les 18 ans et +) :

L'enfant sait-il nager : ☐ Oui ☐ Non

Nom et prénom du responsable légal :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél :

Date de naissance : / / Lieu :

Numéro allocataire CAF :

Mail :@.....

Autorisation du représentant légal (pour les mineurs) :

Je soussigné(e), Monsieur / Madame père / mère / tuteur de
l'enfant autorise :

- Les interventions médicales et chirurgicales sur mon enfant, ou l'intervention des secours, en cas d'urgence : ☐ Oui ☐ Non
- Mon enfant à rentrer seul après la sortie / activité à laquelle, il a participé : ☐ Oui ☐ Non

Autorisations pour tous :

La prise de photos, captation d'images vidéo (du participant), ainsi que la publication et la diffusion gratuite des photos et images dans des journaux locaux et sur le site internet de la ville ☐ Oui ☐ Non

En cas d'urgence, Nom et prénom de la personne à joindre :

..... Tél :

Renseignements médicaux

Le participant suit-il un traitement médical particulier (asthme, migraines...) ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, lequel :

Est-il sujet à des allergies (piqûres d'insectes, médicaments) ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, lesquelles :

Est-il apte à pratiquer une activité sportive ? ☐ Oui ☐ Non

REGLEMENT :

La carte d'adhésion au Service Jeunesse sera à présenter lors des inscriptions aux sorties et/ou aux activités.

L'équipe de la Direction Service Jeunesse pourra être amenée à prendre des sanctions (avertissement ou exclusion temporaire ou définitive pour toute autre sortie ou activité) à l'encontre d'un participant ne respectant pas le mode de fonctionnement de la sortie/de l'activité ou ayant un comportement déviant à l'égard des autres participants ou des référents Jeunesse.

Le jeune de moins de 18 ans, non autorisé à rentrer seul, devra être récupéré par le responsable légal ou une personne majeure (présentation d'une pièce d'identité) désignée par les parents. À défaut, le jeune sera conduit à la police nationale. En cas d'accompagnement par un mineur, la ville de Creil, décline toute responsabilité en cas d'incident pouvant survenir sur le chemin du retour.

Pour les sorties, exceptionnelles, en nocturne, le responsables légal ou une personne majeure devra obligatoirement être présente pour récupérer l'enfant mineur.

Sauf demande du service Jeunesse, il est **interdit** de venir chercher le participant sur le lieu de l'activité ou de la sortie.

Les participants mineurs seront sous la responsabilité des référents Jeunesse.

Les personnes majeures participent à la sortie ou à l'activité de manière autonome et s'engagent à respecter les horaires et lieu de rendez-vous pour le départ et le retour.

La ville de Creil ne sera pas tenue responsable des pertes et dégradations des objets et affaires personnels.

En fonction de certains impératifs, les organisateurs se réservent le droit de modifier les heures de départ et/ou d'arrivée.

Je soussigné(e), Monsieur, Madame..... certifie que les informations fournies sont exactes, et déclare avoir pris connaissance du règlement.

Fait à, le

Signature du responsable légal (pour les mineurs)

Signature du participant

Documents à fournir obligatoirement pour la prise en compte de l'inscription :

- | | |
|--|--|
| ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident pour les activités EXTRA-SCOLAIRES | ☐ 1 photos d'identité |
| ☐ Photocopie carte vitale | ☐ Copie du carnet de vaccinations |
| ☐ Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois | ☐ Attestation CAF |
| ☐ Brevet ou attestation de natation | |